

LISTE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du 1^{er} décembre 2022

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City – 4 rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 18h33.

Etaient présents : Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Anne BENEDETTO, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Michel JASSEY, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF.

Etaient absents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET, M. Frank LAIDIE, M. Pascal ROUTHIER, M. Benoît VUILLEMIN.

Secrétaire de séance : Mme Marie ETEVENARD.

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR à Mme Marie ZEHAF, Mme Marie-Jeanne BERNABEU à M. Jean-Paul MICHAUD, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN, M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN, M. Frank LAIDIE à M. Denis JACQUIN, M. Pascal ROUTHIER à M. Gabriel BAULIEU, M. Benoît VUILLEMIN à M. Daniel HUOT.

RELEVÉ DE DECISIONS

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes :

1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 27/10/2022 - Approuvée

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,

- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Marie ETEVENARD comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 27/10/2022, joint en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

2 - Convention de services communs GBM - Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon - La Vèze - Avenant n°1 - Approuvée

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'avenant n° 1 à la convention de services communs entre Grand Besançon Métropole et le Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon - La Vèze ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant annoncé.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

3 - Autorisation de recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération (contrat de projet) (prolongement de mission) - Approuvée

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'autorisation de recruter un agent contractuel pour mener à bien la mise en œuvre du déploiement du parapheur électronique de Grand Besançon Métropole, dans le cadre des dispositions de l'article L332-24, 25 et 26 du code général de la fonction publique ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

4 - Ajustement technique - Rémunération d'un agent en CDI- Approuvée

A l'unanimité, le Bureau :

- définit, dans les conditions énoncées, la rémunération afférente à un emploi de cadre expert – contrat de Ville, qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les avenants au contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

5 - Mise à jour du règlement du temps de travail- Approuvée

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la mise à jour du règlement unique du temps de travail qui réglementera l'organisation du temps de travail au sein de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

6 - Télétravail 2022 - Avenant n°2 au règlement intérieur du télétravail- Approuvée

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'avenant n°2 au règlement intérieur du télétravail commun à la Ville de Besançon, au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon et à Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

7 - Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles - Troisième session exceptionnelle 2022 (subventions inférieures à 23 000 €)- Approuvée

A l'unanimité le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 6 300 € à l'association Pagnozoo, dans le cadre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles pour une troisième session exceptionnelle 2022.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

8 - Attribution des avances de trésorerie sur les subventions 2023 aux pôles d'enseignement musical- Approuvée

A l'unanimité le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution de cinq subventions, en tant qu'avances sur les subventions 2023, d'un montant total de 101 750 € dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musique, réparties comme suit :
 - o 20 350 € à AMUSO,
 - o 20 350 € au CAEM,
 - o 20 350 € à l'Ecole de musique du Plateau,
 - o 20 350 € à l'EMICA,
 - o 20 350 € à la MJC Palente Orchamps,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les avenants aux conventions avec AMUSO, le CAEM, l'Ecole de musique du Plateau, l'EMICA, la MJC Palente Orchamps.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

9 - Cité de l'Emploi - 2ème programmation 2022 - Soutien au Centre de Formation Bourgogne Franche-Comté- Approuvée

A l'unanimité le Bureau :

- se prononce favorablement sur le versement de la subvention au centre de Formation Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 12 410 euros,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

10 - Enseignement Supérieur et Recherche - Diffusion de la culture scientifique et technique - Soutien à l'Université de Franche-Comté- Approuvée

A l'unanimité le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution de subventions :
 - de 2 000 € à l'université de Franche-Comté pour accueillir le grand public et les classes primaires à l'Observatoire des sciences de l'Univers ;
 - de 10 500 € au titre du fonctionnement 2022/2023 de l'Université Ouverte ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 3

11 - Soutien à l'Association l'arETE- Approuvée

A l'unanimité le Bureau se prononce favorablement sur le versement d'une subvention de 6 500 € à l'Association l'arÊTE.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

12 - Enseignement Supérieur et Recherche - Subvention au Bureau des Associations Franc-Comtoises (BAF) - Approuvée

A l'unanimité le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 5 000 € au Bureau des Associations Franc-Comtoises

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

Affichée à Besançon et
publiée sur le site internet, le **05 DEC. 2022**

Pour la Présidente,
Par délégation,
La Cheffe du service Assemblées GBM,

Sandrine CESBRON

